

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 80

présenté par  
M. Cinieri  
-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« , leurs communes membres, les regroupements de communes et les pôles d'équilibres territoriaux et ruraux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de précision vise à rappeler que les maires ne sont pas seulement en relation avec les EPCI à fiscalité propre, mais aussi avec leurs communes membres, les regroupements de communes et les Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux.